

Conseil d'administration FEDAIRSPORT

COMPTE RENDU

14 NOVEMBRE 2017

REUNION ORGANISEE PAR	Julie GUIBERT
TYPE DE REUNION	Conseil d'administration
PRESIDENT DE SEANCE	Paul-Gérard SERVER
PARTICIPANTS	Cf. annexe

POINT 1	Communication de lettres reçues au siège concernant une demande d'exclusion : échanges et décision
<p>Deux lettres ont été reçues de la part des entreprises Art-Dan (le 20/10) et Solomat (le 24/10) concernant la condamnation à l'encontre de 3 entreprises (Gerflor, Tarkett et Forbo) pour des suspicions d'ententes.</p> <p>S. PESCE indique que ces suspicions datent des années 90, que les personnes concernées ne travaillent plus au sein de Tarkett et que cela porte exclusivement sur les revêtements « PVC bâtiment » (et non sols sportifs). Les amendes sont proportionnelles au CA des entreprises. Il peut communiquer le communiqué de presse rédigé par Tarkett.</p> <p>R. CARON ajoute qu'une réponse officielle indiquant la procédure est à faire.</p> <p>Les administrateurs souhaitent pouvoir entendre les représentants des sociétés Gerflor et Tarkett à l'occasion d'un prochain CA. Un courrier leur sera adressé.</p> <p>Il faut également répondre à Art Dan et Solomat pour les informer des suites que donne le CA.</p>	
POINT 2	Commission piscines publiques (travaux en cours de finalisation) : décision pour publication
<p>PG. SERVER informe les administrateurs sur les différents emails qu'il a reçu concernant la publication des cahiers techniques/guides de bonnes pratiques, notamment les GT émanant de la commission piscines publiques ainsi que de la commission recyclage.</p> <p>P. BOUFFANET rappelle les coûts de maquette et d'impression.</p> <p>F. DARDIÉ propose de les mettre en ligne dans un premier temps et d'aviser pour la suite suivant le vote du budget 2018.</p> <p>J. GUIBERT ajoute que la plaquette recyclage est en ligne depuis l'été et suggère de faire la promotion des publications dans la presse.</p> <p>Le CA décide de mettre en ligne toutes nouvelles publications et de prévoir les impressions suivant le budget voté.</p>	
POINT 3	Élection à la fonction de Président. Nécessité statutaire
<p>Deux candidats se sont déclarés : PG. SERVER et F. DARDIÉ</p> <p>PG. SERVER indique qu'il a assuré l'intérim suite à la démission d'H. LANÇON. Conformément aux statuts, il est maintenant nécessaire d'élire un président.</p> <p>Il a demandé à J. BAILLET et P. PRINS de mettre à plat la trésorerie. Il souhaite poursuivre légitimement le développement de FEDAIRSPORT. Il ajoute qu'il a ressenti des réticences et a bâti un programme. Il renonce et retire sa candidature.</p> <p>J. BAILLET indique que cela est décevant et regrettable, il présente sa candidature. F. DARDIÉ retire la sienne.</p> <p>JM. GEVEAUX ajoute que les actions sont à l'arrêt, les adhérents se questionnent. Il faut avancer.</p> <p>J. BAILLET précise que le travail a été fait sur les comptes, les choses ont été mises à plat.</p> <p>S. PESCE souhaite savoir pour combien de temps sera élu le président. PG. SERVER indique qu'à l'AG 2018, il y aura un fort renouvellement du CA car des administrateurs sont en fin de mandat.</p> <p>Il est proposé que l'ensemble du CA présente sa démission lors du congrès/AG de mars 2018, il s'agit toutefois d'une décision individuelle. Les administrateurs non sortants sont libres de démissionner.</p> <p>J. BAILLET est élu président de FEDAIRSPORT à la majorité des voix. Il souhaite mettre à plat la situation</p>	
POINT 4	Points divers
<p>F. DARDIÉ demande à ce que le compte rendu du CA soit mis en ligne. L'ensemble des administrateurs approuvent.</p>	

Rédaction: Julie GUIBERT

L'ordre du jour est épuisé à 12h30, le Président lève la séance.

FEUILLE DE PRESENCE

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 14 Novembre 2017**

Les membres du Conseil d'administration et les salariés de FEDAIRSPORT s'engagent sur l'honneur à ce que toutes les informations échangées au sein de la fédération ne soient pas utilisées à des fins qui seraient contraires aux règles de la libre concurrence, et à ce que cette promesse soit respectée de bonne foi.

Toute infraction à ces dispositions expose les membres du Conseil d'administration et les salariés aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.


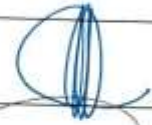

A Paris le 14 novembre 2017

ORGANISME	NOM	SIGNATURES
BSW	Marcel RING	
CEG	Paul-Gérard SERVER	
D2X	Frédéric DARDIÉ	
EUROSYNTEC	Bruno BABIN	
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS	Jean-Charles LARRIEU	
FIELDTURF	Sylvain PESCE	
IDVERDE	Hervé LANÇON	
MEDITERRANEE ENVIRONNEMENT	Franck HERN	<i>Présent</i>
OSMOSE INGENIERIE	Richard CARON	



FEDAIRSPORT

Fédération des Associations des Espirantes de France et de l'étranger

PARCS ET SPORTS	Philippe PRINS	Présent
PMC ETUDES	Jacques BAILLET	
SPARFEL NORMANDIE/IDF	Pascal SPARFEL	
SPORTINGSOLS	Loïc PAUL	
PERSONNE QUALIFIÉE	Jean-Marie GEVEAUX	
PERSONNE QUALIFIÉE	Roger BONNENFANT	B. Bonenfant
VILLE D'ISSY LES MOULINEAUX	Bernard DE CARRERE	